

impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le

prélèvement mensuel :

0 810 012 011

- courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3

Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 4 10 10)

Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique "Centres de services")

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

Sur le paiement de votre impôt :

SIP TARDES

1 BD MARECHAL JUIN 65023 TARDES CEDEX 9

Tél : 05 62 44 40 50

• Sur le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN

65023 TARDES CEDEX 09

Tél : 05 62 44 40 59



* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 072 A BAZET

TF 2017	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	12,99 %	%	0,195 %	24,69 %	%	9,78 %	%	
Taux 2017	12,99 %	%	0,31 %	24,69 %	%	10,14 %	%	
Adresse	10 IMP COMBESSIES							
Base ①	1690		1690	1690		1690		
Cotisation	220	+	5	417	+	171	=	813
Cotisation lissée ②								
Adresse	12 IMP COMBESSIES							
Base ①	1690		1690	1690		1690		
Cotisation	220	+	5	417	+	171	=	813
Cotisation lissée ②								
Cotisations								
2016	438		6	832		330		
2017	440		10	834		342		
Cotisation totale ③	440		10	834		342		1626
Variation ④	+1,35 %	%	%	+0,24 %	%	+3,64 %	%	
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles								
Cotisations								
2016								
2017								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »								
Base « Collectivité »								
Le taux de variation de la colonne commune est calculé en retenant les cotisations communales et intercommunales.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			66
					Dégrevement « Habitation principale »			
					Dégrevement JA « État »			
					Dégrevement JA « Collectivité »			
					Montant de votre impôt :			1692

de Pour Déclaration impôts 2017 et 2018
 N° 10 = 813 + 171 = 984
 N° 12 = 813 + 171 = 984
 1968